



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Club de Paris entreprend la réduction de la dette de l'Ethiopie dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée

Les représentants des pays membres du Club de Paris se sont réunis le 13 mai 2004 et ont paraphé un accord recommandant à leurs gouvernements une annulation de la dette extérieure de l'Ethiopie dans le cadre de l'initiative renforcée pour les pays pauvres très endettés.

Les représentants des pays créanciers ont noté que l'Ethiopie avait atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée le 20 avril 2004 compte tenu de son engagement en matière de réformes économiques structurelles et de son endettement extérieur élevé. Ils ont accueilli avec satisfaction la détermination de l'Ethiopie à mettre en œuvre un programme économique global et rigoureux permettant une croissance économique soutenable et l'application d'une stratégie globale de réduction de la pauvreté.

L'annulation substantielle de la dette de l'Ethiopie qu'ils recommandent permettra la mise en œuvre de la part du Club de Paris dans l'effort approuvé par le FMI et l'AID. Cet accord devrait être signé dans les prochaines semaines.

La plupart des créanciers du Club de Paris se sont également engagés bilatéralement à porter le taux d'annulation de leurs créances à 100%.

Notes de contexte

Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

La délégation de l'Ethiopie était conduite par S.E. Monsieur Sufian Ahmed, Ministre des Finances et du Développement Economique. La réunion était présidée par Madame Odile Renaud-Basso, Chef du Service des Affaires Européennes et Internationales à la Direction du Trésor au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie français, Co-Présidente du Club de Paris.